

REGLEMENT

LIXX CLASS ELITE 2010

1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat lancé à compter du mois d'avril 2010.

La participation au challenge est uniquement réservée aux dirigeants et commerciaux des entreprises implantées en France Métropolitaine et à leurs correspondants commerciaux Lixxbail. La société dont le ou les dirigeant(s) ou commercial (aux) est (sont) salarié(s) devra être validée par Lixxbail pour toute la période de l'animation. De même, les participants devront être salariés de la même société Partenaire ou de Lixxbail pendant toute la durée de l'animation.

2 - INSCRIPTION

La direction d'une société partenaire peut inscrire la société pour participer à l'animation, qui se déroulera du 1er Juin 2010 au 31 Décembre 2010 (inclus).

Pour cela, il leur suffit de procéder à l'inscription avant le 31 Mai 2010 sur le site www.lixxclasselite.com, à partir du N° de Tiers de leur société, qui leur sera indiqué par leur correspondant Lixxbail et de signer le bulletin d'inscription précisant les modalités de fonctionnement.

Les inscriptions nécessitent les mentions suivantes (mentions obligatoires) :

1. REFERENCE DE LA SOCIETE EMPLOYEUR, N° SIREN DE L'EMPLOYEUR
2. NOM, PRENOM, ADRESSE PERSONNELLE, EMAIL
3. N° DE TIERS DU PARTENAIRE
4. CORRESPONDANT LIXXBAIL SUIVANT LA RELATION ET PARTICIPANT A L'ANIMATION

3 - REFERENCE DE CALCUL DES RESULTATS ENREGISTRES

Les mesures de performance seront réalisées au niveau global du partenaire sur un indicateur et des bonus.

1. Montant de la production :

Montant des dossiers mis en Loyer sur la période fin de mois (avec cumul tout au long du challenge)

2. Seuil d'éligibilité :

Le seuil d'éligibilité sera défini par partenaire dans le bulletin d'inscription. Il interviendra en fin de challenge pour déterminer les partenaires « éligibles ».

Au cours du challenge, Lixxbail se réserve la possibilité de mettre en place un « bonus » à partir d'un nouvel indicateur ou en majorant le poids d'un des critères existants. Les participants en seront avertis par email avant sa mise en place.

Jusqu'au 31 Décembre 2010 les participants seront informés mensuellement de leurs résultats, et de leur situation par rapport au seuil d'éligibilité, par email ainsi que par leur correspondant Lixxbail.

Bonification de la production : Lixxnet, frais de dossier et assurances

La production mesurée dans le cadre du challenge et sur toute sa durée est bonifiée selon 3 critères : taux d'utilisation de Lixxnet (minimum 65%), taux de dossiers avec frais de dossiers (minimum 25%) et taux de dossiers avec une assurance Bris de Machine ou Perte financière en fonction du matériel (minimum 30%). Cette production x 1,05 pour les partenaires ayant rempli 1 critère. Elle est x 1,10 pour les partenaires ayant rempli 2 critères. Elle est x 1,15 pour les partenaires ayant rempli 3 critères.

4 - DETERMINATION DES GAGNANTS

Détermination des gagnants

Les partenaires ayant une production cumulée en montant > au seuil d'éligibilité pour la période seront récompensés.

Plus précisément, seront récompensés :

- 1 place par tranche définie dans le bulletin d'inscription.
- Ces personnes seront désignées par le hiérarchique ayant validé l'inscription du Partenaire au challenge.
- le commercial Lixxbail, dès que 5 places auront été acquises chez les partenaires inscrits et dont il est en charge (sauf décision modificative du directeur du réseau).

5 - LES GAINS

Séjour de 5 jours/3 nuits (voyage compris au départ de Paris) pour une destination soumise au vote des inscrits, réunissant l'ensemble des gagnants. Le vote se passe sur le site Lixxclasselite.com entre le 1er Avril et le 30 Juin 2010. Le résultat du vote vous sera communiqué à partir du 1er septembre 2010. Un seul vote est Le budget possible par partenaire inscrit.

Le voyage est d'une valeur comprise en 3 600 et et 3 800 euros HT pour les participants.

Les gains ne sont pas cumulables, par société. Ils ne pourront en aucun cas être cédés à des tiers ou transformés en espèces.

6 - CLÔTURE DE L'ANIMATION

La clôture de l'animation aura lieu le 31 Décembre 2010 à minuit. Tous dossiers acceptés ou mis en loyer après cette date ne seront pas pris en compte dans le calcul final des résultats.

7 - MISE À DISPOSITION DES PRIX

Les résultats finaux seront communiqués à partir du 20 Janvier 2011, date à laquelle les lots seront confirmés aux gagnants sélectionnés ainsi que les conditions de mise à disposition de ces gains.

8 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Ni la société organisatrice, ni Lixxbail ne sauraient être tenus pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, la présente animation était reportée ou annulée. En cas de litige sur les résultats ou l'application du présent règlement, un jury composé d'un membre de la société organisatrice et de la société Lixxbail sera amené à statuer sur le cas de ce dernier. Aucune contestation ne sera prise en compte, passé un délai de 15 jours après la clôture de l'opération. Le fait de participer à cette animation entraîne l'acceptation du présent règlement.

9 - DONNEES NOMINATIVES

Les informations à caractère personnel peuvent être utilisées par notre société à des fins de gestion de la relation partenaire et de prospection. Conformément à la loi du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Pour l'exercer, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse postale à l'adresse suivante : Lixxbail - Direction Commerciale, 1-3 rue du Passeur de Boulogne, 92 861 Issy-Les-Moulineaux cedex 9.

10 - DÉPOT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement complet est déposé via depotjeux.com auprès de l'étude Maître Valérie Hoba située au 29, Boulevard Jean Jaurès 93400 Saint Ouen. Il pourra également être adressé, à titre gratuit, à toute personne sur simple demande à Lixxbail - Direction du Réseau, 1-3 rue du Passeur de Boulogne, 92861 Issy-Les-Moulineaux cedex (frais d'affranchissement remboursés au tarif lent en vigueur). Il ne sera répondu à aucune demande orale.

11 - DONNEES PERSONNELLES

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

Ce droit peut être exercé sur simple demande à " Lixxbail - Direction Commerciale " par mail ou courrier simple à l'adresse suivante: 1-3 rue du Passeur de Boulogne, 92 861 Issy-Les-Moulineaux cedex 9.